Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_081-DE

GRAULHET

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021

Délibération n° 2021/081

OBJET :

AMI Crins – Requalification friche urbaine
Volet environnemental
Réajustement des modalités de participation entre la Ville et l'Etat dans le cadre de la DSIL.

Date de convocation : **30 septembre 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **30**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **14 octobre 2021**

L'an **2021, le 07 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 30
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme AMALIK Hanane - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – Mme MALAURE Françoise - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 3
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir HERRET Nicolas) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir FITA Claire) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

Mme TRUQUET Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_081-DE

Par délibération en date du 10 décembre 2020, la Ville de Graulhet a présenté à la Région Occitanie, à l'ADEME et à l'Etat dans le cadre de la DSIL une demande de participation pour la requalification de la friche urbaine de Crins.

Les travaux consistent d'une part à la dépollution du site par le retrait des cuves enterrées et le comblement du puit, d'autre part, au désamiantage de la toiture de la construction et pour finir, à la démolition complète de la structure existante. Des prélèvements et des analyses après retrait des cuves et démolition du bâtiment complèteront les travaux engagés.

Pour mémoire, le montant global de l'opération estimé à 65 349 € HT soit 78 419 € TTC est conservé.

Pour autant, le plan de financement prévisionnel doit être revu. Seules, la démolition et le désamiantage pourront être subventionnés par l'Etat à hauteur de 30% pour un montant de 7 852,50 € HT. Les taux des subventions de la Région et de l'ADEME resteront inchangés.

Dans ces conditions, il convient de se reporter au nouveau plan prévisionnel de financement joint en annexe.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- DE VALIDER le nouveau plan de financement prévisionnel pour le volet environnemental présenté.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer auprès des partenaires financiers tous documents afférents aux demandes de subventions correspondantes.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211007-2021_081-DE

PLAN PREVISIONNEL												
PLAN PREVISIONNEL DE L'ANCIENNE STATION-SERVICE DE CRINS REAJUSTE (en HT)												
	VOLET ENVIRONNEMENTAL											
	DEPENSES	REGION			ADEME			DSIL			VILLE	
		DEP SUBV°	SUBVENTION	%	DEP SUBV°	SUBVENTION	%	DEP SUBV°	SUBVENTION	%	AUTO FINANCEMENT	%
ETUDES ENVIRONNEMENTALES	15 640,00	15 640,00	5 474,00	35%	14 900,00	5 215,00	35%				4 692,00	30%
DEMOLITION	15 870,00	15 870,00	5 554,50	35%				15 870,00	4 761,00	30%	5 554,50	35%
DESAMIANTAGE	10 305,00	10 305,00	3 606,75	35%				10 305,00	3 091,50	30%	3 606,75	35%
DEPOLLUTION	20 434,00	20 434,00	7 151,90	35%	20 434,00	7 151,90	35%				6 130,20	30%
PRELEVEMENTS & ANALYSES :												
Retrait éléments pétroliers	1 600,00	1 600,00	560,00	35%	1 600,00	560,00	35%				480,00	30%
Après démolition bâtiment	1 500,00	1 500,00	525,00	35%	1 500,00	525,00	35%				450,00	30%
TOTAL	**65 349,00**	**65 349,00**	**22 872,15**		**38 434,00**	**13 451,90**		**26 175,00**	**7 852,50**		**20 913,45**	